



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 5 mars 2021

Au Conseil communal de
Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 02/02.2021 : demande d'un crédit de CHF 10'000.- pour financer l'achat de la cabane de pêcheurs avenue Taillecou 5, parcelle n° 49 – ECA n° 670.

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base du mandat permanent qui nous a été confié par ce Conseil, la Commission des finances composée de

Messieurs	Alexandre	Buvelot
	Fabrice	Dessaux
	Marc	Häfliger
	Henri	Haller
	Jan	Von Overbeck
	Michel	Conne, Président
	David	Clélin était excusé

a examiné l'aspect financier du préavis ci-dessus lors de sa séance du 1^{er} mars 2021.

Sur la base des informations en notre possession, nous avons pu évaluer la situation financière et les engagements pris à court, moyen et long terme, ce qui nous a permis de prendre notre décision en toute connaissance de cause.

Ainsi, pouvons-nous vous confirmer que nous pouvons assurer le financement du crédit sollicité soit par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

En considération de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous prie, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis, ainsi que les conclusions de la commission ad hoc telles que présentées il y a quelques instants et d'assurer le financement sollicité.

Commission des finances

Michel Conne
Président